



**Heritage for
Planet Earth®**

**CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE
HERITAGE for PLANET EARTH® 2018**

concours photographique mensuel et annuel
(26 prix par an: total du montant des gains € 10.000)



**Heritage for
Planet Earth®**

Cover by: © Corinna Del Bianco

Concorso Heritage for Planet Earth®



Organizing Secretariat Life Beyond Tourism® Srl
address: Via del Giglio 10, 50123 Firenze (FI)

h4pecontest@lifebeyondtourism.org
www.lifebeyondtourism.org

Promoted by:



Main sponsor:





Heritage for
Planet Earth®

ATTENTION !!!

à la date de 20/11/2018, conformément à l'art. 20 du présent Règlement, la modification de l'art. 13 DEROULEMENT DU CONCOURS ET MODALITE DE VOTE du présent Règlement, qui a été dûment communiqué à travers tous les canaux officiels du concours photo **HERITAGE for PLANET EARTH®**.

LE PRIX

Life Beyond Tourism®

HERITAGE for PLANET EARTH®

PREMISSE

Avec reconnaissance à l'égard du regretté Professeur Andzej Tomaskewski qui a profondément cru en la Fondazione Romualdo Del Bianco, l'aidant à alimenter un parcours de sensibilisation qui contribue à la valorisation du Patrimoine Mondial, cette même Fondazione, dans le cadre de son initiative Life Beyond Tourism, désire promouvoir le Prix **Heritage for Planet Earth®**, au travers d'un concours photographique contribuant ainsi à la 'transformation' souhaitée par l'Agenda Post-2015 des Nations Unies¹:

"La transformation est notre mot d'ordre.

En ce moment, nous sommes appelés à montrer le chemin et à agir avec courage. Nous sommes appelés à accueillir le changement.

Changement dans nos sociétés.

Changement dans la gestion de nos économies.

Changement dans notre rapport avec notre seule et unique planète".

Le Prix **Heritage for Planet Earth®** est conçu pour faire partie d'une plus ample stratégie de sensibilisation – surtout adressée aux jeunes générations – sur le thème de la fragilité du



**Heritage for
Planet Earth®**

patrimoine culturel et naturel, mettant l'accent aussi sur les équilibres sur notre planète Terre et les conséquences climatiques qui en découlent.

Le Prix **Heritage for Planet Earth®** invite à développer le concept de "voyage culturel" avec des occasions de rencontre, de communication et de dialogue entre les cultures, pour la connaissance et le respect de la diversité culturelle ainsi que le respect de la santé de notre planète Terre.

Au niveau international, les sites d'intérêt culturel (qu'ils soient classifiés ou non) et ceux d'intérêt naturel constituent un motif d'attraction de plus en plus important pour les visiteurs du monde entier; ces sites s'enrichissent donc de multiculturalité et ils ont la possibilité de devenir d'authentiques centres de dialogue entre les cultures présentes sur leur territoire.

Tous les acteurs de ce voyage, du résident au voyageur, à l'opérateur touristique, à l'intermédiaire, aux guides, aux administrations publiques etc. avec leurs services, leur accueil et leur hospitalité, ont la possibilité de favoriser la croissance de la communauté internationale formant une coexistence pacifique; une occasion qui, étant donné l'ampleur de cet intérêt, en particulier sur les sites du Patrimoine Mondial, pourrait être considérée comme une obligation à trouver une formule de 'protection' qui en dérive.

Si les sites – d'intérêt culturel (classifiés ou non) et ceux d'intérêt naturel – deviennent des centres structurés encourageant le dialogue et sont certifiés selon des standards internationaux, ceci ne peut que favoriser aussi une nouvelle offre commerciale développant l'économie suivant une autre éthique, un développement associé au 'voyage', à 'l'accueil', à 'l'hospitalité' et à 'l'appréciation et le respect de la diversité' d'un volume de voyageurs actuellement indiqué comme étant plus d'un milliard chaque année; ceci pourra contribuer dès lors au début d'un exercice de réflexions utiles en ce qui concerne le patrimoine (qu'il soit classifié ou non) et une vaste sensibilisation par rapport au respect et à la protection de la 'santé' de la planète Terre.

Life Beyond Tourism® condense le tout avec **HERITAGE FOR PLANET EARTH®**

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE HERITAGE for PLANET EARTH®

Concorso Heritage for Planet Earth®



Organizing Secretariat Life Beyond Tourism® Srl
address: Via del Giglio 10, 50123 Firenze (FI)

h4pecontest@lifebeyondtourism.org
www.lifebeyondtourism.org

Promoted by:



Main sponsor:





Heritage for
Planet Earth®

REGLEMENT

Art. 1 FINALITE DU CONCOURS

Le Concours Photographique Life Beyond Tourism® HERITAGE for PLANET EARTH® - ainsi que nous l'avons anticipé dans la Prémisse – se propose de favoriser l'exaltation du Voyage avec l'association des termes "Patrimoine (matériel et/ou immatériel)", "Voyage", "Dialogue", "Diversité des expressions culturelles", "Respect", "Respect de la diversité", "Protection de la planète Terre", dans l'intention de promouvoir:

1. une croissance de la communauté internationale formant une coexistence pacifique
2. une contribution à la sensibilisation des jeunes par rapport au patrimoine à travers le voyage et le dialogue en tant qu'instruments voués à la connaissance de "l'Autre" au sein de sa dimension culturelle
3. une participation de tous les opérateurs du secteur de l'accueil qui acceptent aussi bien de partager l'orientation de Life Beyond Tourism® que d'opérer dans cette communauté active Life Beyond Tourism² tournée vers la connaissance,
4. réflexions utiles pour la santé de la planète Terre que nous partageons tous
5. des contenus photographiques d'une grande force communicative à l'égard des thèmes du

concours Heritage for Planet Earth® 2018

Art. 2 OBJET DU CONCOURS

Concorso Heritage for Planet Earth®



Organizing Secretariat Life Beyond Tourism® Srl
address: Via del Giglio 10, 50123 Firenze (FI)

h4pecontest@lifebeyondtourism.org
www.lifebeyondtourism.org

Promoted by:



Main sponsor:





Heritage for
Planet Earth®

Le concours consiste à télécharger sur le portail Life Beyond Tourism® (lifebeyondtourism.org) **une photo qui représente le lien entre la planète Terre et au moins deux des thèmes suivants:**

- "Patrimoine (matériel et/ou immatériel)",
- "Voyage",
- "Dialogue entre les cultures",
- "Respect de la Diversité des expressions culturelles",
- "Protection de la planète Terre"

Art. 3 AUTEUR

Le concours a été conçu par Paolo Del Bianco

Art. 4 ENTITE PROMOTEUR

Le concours photographique est promu par la Fondazione Romualdo Del Bianco® avec le parrainage et la collaboration du réseau international couvrant plus de 500 institutions dans 82 pays sur les 5 continents.

Art. 5 ENTITE PRESTATAIRE DU CONCOURS

Fondazione Romualdo Del Bianco® - Florence

Art. 6 ENTITE ORGANISATEUR ET GESTIONNAIRE DU CONCOURS

Life Beyond Tourism srl - Florence

Art. 7 COMITE D'HONNEUR

Les membres du Comité d'Honneur, composé de représentants des institutions qui au niveau national et international soutiennent cette initiative, sont invités par l'Entité Promoteur du Concours au travers d'une lettre officielle envoyée par courriel ayant la signature du Président de la Fondazione Romualdo Del Bianco®. Ceux-ci sont confirmés après leur acceptation.

La fonction a une durée d'un an. L'Entité Promoteur du Concours désigne et confirme aussi le président du comité d'honneur et le secrétaire général suivant les mêmes modalités.

Concorso Heritage for Planet Earth®



Organizing Secretariat Life Beyond Tourism® Srl
address: Via del Giglio 10, 50123 Firenze (FI)

h4pecontest@lifebeyondtourism.org
www.lifebeyondtourism.org

Promoted by:



Main sponsor:





Heritage for
Planet Earth®

Le Comité d'Honneur participe officiellement à la cérémonie annuelle d'ouverture du Concours et à tout autre éventuel évènement à caractère officiel.

Chaque membre du Comité d'Honneur pourra être invité à remplir le rôle de rapporteur au cours des conférences du Concours ou à le représenter.

L'Entité Organisateur et Gestionnaire du Concours se tourne vers le Comité pour recevoir des conseils concernant quelles éventuelles sections devront avoir plus d'importance au cours de la nouvelle annualité du Concours.

La liste complète des Membres du Comité d'Honneur est publiée et ajournée régulièrement sur le site www.lifebeyondtourism.org

A la fin du concours, la liste des vainqueurs avec leurs oeuvres sera transmise au Comité d'Honneur avec un dossier spécial.

Art. 8 PARTENAIRES

La liste complète est disponible sur le site www.lifebeyondtourism.org

Art. 9 PARRAINAGES

La liste complète est disponible sur le site www.lifebeyondtourism.org

Art. 10 MODALITES D'INSCRIPTION ET PRESENTATION DES OEUVRES

Le concours prévoit **des frais d'inscription de € 7,00** (sept/00) pour chaque photo téléchargée

Pour participer au concours, il est nécessaire de s'inscrire au portail du Mouvement Life Beyond Tourism® www.lifebeyondtourism.org et suivre les étapes suivantes:

1. Effectuer l'accès au portail Life Beyond Tourism®
2. Télécharger le matériel photographique en accord avec les caractéristiques indiquées dans l'art.12 du présent avis de concours
3. Effectuer le paiement selon les instructions reçues par courriel (à travers le système Paypal)

Chaque utilisateur peut participer au Concours mensuel avec une photographie par mois.



Heritage for
Planet Earth®

Chaque utilisateur peut participer à plus d'une édition mensuelle.

Art. 11 SPECIFICATIONS DES IMAGES

Chaque photographie devra nécessairement se conformer aux spécifications suivantes:

Dimension max. 1,5 MB

En couleurs ou en noir et blanc

Les filtres, les corrections, les élaborations graphiques et les photomontages sont autorisés

Indiquer dans la dénomination du fichier:

- . auteur,
- . titre,
- . lieu et année à laquelle la photo a été prise
- . brève description de la photo en langue anglaise (max. 150 caractères)

En l'absence de ces paramètres, la photographie pourrait être sujette à la non-admission au concours et la restitution des frais d'inscription est exclue.

Les participants garantissent:

qu'ils sont entièrement titulaires des droits d'auteur des oeuvres présentées;

- qu'ils insèrent sur le portail du matériel inédit qui n'a pas été utilisé pour d'autres initiatives ou autres concours à des fins commerciales;
- que les personnes éventuellement représentées sur les photographies ont donné leur accord, à travers une décharge adéquate, à participer à cette initiative d'images qui les représentent et à la publication éventuelle ultérieure de la part des organisateurs; les organisateurs ne sauraient donc être tenus responsables d'éventuelles revendications et/ou actions de tierces parties, entre autres (à titre d'exemple et ce qui suit n'étant pas une liste complète) des demandes d'indemnisation ou de plaintes concernant la violation des droits d'auteur et/ou d'images;
- que les images et les droits que l'auteur accorde à l'organisation ne portent atteinte à aucun droit de tierces parties et ne contiennent aucun matériel discriminatoire.

Le thème, objet du concours, pourra être exprimé à travers un genre photographique de quelque type que ce soit (photo reportage, portrait, paysage urbain) pourvu qu'il soit cohérent avec les thèmes du concours.



Heritage for
Planet Earth®

Les photographies portant préjudice et/ou offensant l'éthique, la morale, le bon goût, l'honneur et la réputation d'autrui et du sentiment religieux, ainsi que les images vulgaires représentant de la violence ou des contenus publicitaires, commerciaux ou politiques ne seront pas admises; Les images qui reproduisent des sujets mineurs ne seront pas admises.

Pour de telles photos, le portail se réserve la non-admission au concours, la motivation ne sera pas fournie et les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Le participant est en tout cas responsable du contenu et du message que la photo a l'intention de diffuser et avec l'acceptation du présent règlement exonère Life Beyond Tourism® de toute responsabilité civile ou pénale à ce sujet et de plus exonère en tout cas autant qu'il est possible toutes les personnes associées à l'organisation, la gestion et la promotion de ce Concours.

Art.12 DESTINATAIRES

La participation est ouverte à tous ceux qui, au moment du téléchargement de la photo, sont considérés majeurs dans leur pays d'origine et qui ont téléchargé tous les renseignements demandés par l'organisation pour un bon fonctionnement.

Les personnes suivantes ne seront pas admises à participer au concours: les promoteurs, les membres du secrétariat, les membres du Comité d'Honneur et toutes les personnes qui à divers titres collaborent à l'organisation du concours ainsi que leur famille respective jusqu'au troisième degré compris.

Art. 13 DEROULEMENT DU CONCOURS ET MODALITE DE VOTE

Pour chaque année, le concours prévoit vingt-quatre (24) prix mensuels au cours desquels le 1er classé et le 2ème classé du mois seront récompensés. A la fin du douzième mois, les 24 photos récompensées précédemment seront de nouveau soumises au vote et elles concourront pour le prix annuel pour la 1ère et la 2ème place en absolu.

Le Concours Heritage for Planet Earth® se tient exclusivement en ligne de concert avec toute l'organisation sur la plateforme www.lifebeyondtourism.org

Participants Prix mensuels

Les participants pourront insérer leurs photos à partir du premier jour de chaque mois et jusqu'à la fin du mois (30ème ou 31ème jour et 28ème pour le mois de février) jusqu'à minuit heure italienne.

Les utilisateurs exprimeront leur vote concernant les photos de chaque mois du 1er au 15ème jour du mois successif.



Heritage for
Planet Earth®

L'annonce du vainqueur du mois aura lieu dans les 5 jours ouvrables après la clôture des votes.

Participants prix annuels

Conformément à l'art. 20 de ce règlement, le texte est modifié comme suit:

1. Du 21 au 31 janvier 2019, les lauréats des 12 prix mensuels sont invités à télécharger à nouveau la photo gagnante dans le cadre du concours intitulé "Heritage For Planet Earth-Final Contest 2018"
2. Du 1^{er} au 15 février 2019, le vote sera ouvert pour les photographies du « Heritage For Planet Earth-Final Contest 2018 ». ATTENTION: pour pouvoir exprimer le vote, les utilisateurs doivent obligatoirement être Membres du portail Life Beyond Tourism.
3. Les lauréats du Concours Final seront annoncés à l'occasion de la XXI Assemblée Générale et du Symposium International des Membres du Mouvement Life Beyond Tourism qui aura lieu à Florence du 1^{er} au 3 mars 2019.

~~Les vainqueurs du concours annuel placés en 1^{ère} et 2^{ème} position seront sélectionnés parmi les 24 vainqueurs mensuels sur la base du plus grand nombre de votes reçus dans la période du 1-28 février 2019.~~

~~L'annonce des deux vainqueurs annuels sera donnée au plus tard le 10 mars 2019.~~

Art. 14 VALEUR DES PRIX

Le concours prévoit douze (12) prix mensuels de la valeur totale de € 500 (cinq cent/00) par mois et un prix annuel de la valeur totale de € 4.000 (quatre mille/00).

Deux photos recevront un prix mensuel (total 24 prix annuels) à partir de janvier 2018 pour 12 éditions comme indiqué ci-dessous:

1er classé mensuel: € 350 (trois cent cinquante/00)

2ème classé mensuel: € 150 (cent cinquante/00)

Concours annuel

1er classé: € 3.000 (trois mille/00)

2ème classé: € 1.000 (mille/00)

Tous les prix doivent être considérés brut hors taxes.



**Heritage for
Planet Earth®**

Art. 15 REMISE DES PRIX

Les vainqueurs seront décrétés par le nombre de votes exprimés en ligne

La communication aux vainqueurs sera effectuée par courriel au plus tard 5 jours ouvrables à partir de la fin du vote.

Avant la remise des prix, le secrétariat responsable de l'organisation vérifiera que la procédure d'inscription pour chaque photo gagnante est bien correcte. Si la photo gagnante se révèle inappropriée et n'est pas fournie de tous les critères demandés, y compris le bon paiement et l'inscription au portail, l'organisation attribuera le prix à la photo suivante selon le nombre de votes reçus.

Art. 16 LE JURY

Un jury du concours n'est pas prévu étant donné qu'il s'agit de vote en ligne. Le programme même du portail calculera le vainqueur et exprimera les résultats des votes, illustrant les 'votes' reçus et les statistiques correspondantes.

Le jury est constitué par le public en ligne qui exprime son propre vote sur le portail www.lifebeyondtourism.org.

Art. 17 DEMANDE DE CLARIFICATION ET QUESTIONS.

D'éventuelles demandes de clarification et des questions pourront être envoyées exclusivement par courriel à l'adresse suivante: <H4PEContest@lifebeyondtourism.org >

Le courriel devra avoir comme objet le mot: < H4PEContest2018 >.

Les courriels qui parviendront avec un autre objet ne seront pas pris en compte.

Art. 18 ACCEPTATION DU REGLEMENT

En participant au concours, les concurrents acceptent, sans aucune réserve, toutes les normes contenues dans le règlement présent. La non-observation de ce qui y est établi comporte l'exclusion automatique du concours.

Art. 19 MARQUES ET DROITS D'AUTEUR

Heritage for Planet Earth® est une marque enregistrée n.016251191 du 13-01-2017



Heritage for
Planet Earth®

La marque figurative de la Tour Eiffel avec le feuillage stylisé Heritage for Planet Earth® est une marque figurative – demande n.017085424 (auteure: Corinna Del Bianco)

Art . 20 DISPOSITIONS GENERALES

Les personnes citées aux articles 3,4,5,6 et 7 se réservent la possibilité de changer le règlement en en donnant dûment communication. L'éventuelle variation du règlement entrera en application à partir du mois du concours suivant par rapport à la date à laquelle a eu lieu la variation.

Art. 21 OBLIGATIONS ET GARANTIES

Toutes les opérations auront lieu selon les normes en vigueur. Les personnes indiquées dans les articles 4,5 et 6 ne s'assument aucune responsabilité en ce qui concerne les problèmes d'accès, d'empêchement, de dysfonctionnement ou autres difficultés par rapport aux instruments techniques, l'ordinateur, la ligne téléphonique, les câbles, l'électronique, le logiciel et autre matériel informatique, la transmission et la connectivité, la connexion internet qui pourraient empêcher un concurrent d'accéder au concours.

Les participants qui auraient pris part à la violation de ce qui est prévu par le règlement présent seront automatiquement exclus du concours, y compris ceux qui, à titre d'exemple, ceci n'étant pas une liste exhaustive, auraient utilisé pour participer des logiciels et des instruments informatiques capables de modifier les participations. Les personnes indiquées dans les articles 4,5 et 6 se réservent le droit de procéder dans des termes jugés les plus opportuns et dans le respect des lois en vigueur de limiter et d'empêcher toute initiative visant à contourner le système mis en place.

Art. 22 PROTECTION DE LA VIE PRIVÉ

En adhérant à cette initiative, les participants consentent que leurs données personnelles fournies à Life Beyond Tourism srl dans le cadre de la participation à l'initiative même soient traitées au sens de la loi D. Lgs. 196/2003.

Les données personnelles seront utilisées par Life Beyond Tourism srl aux seules fins du bon déroulement du concours. Ces données ne peuvent être traitées qu'à des finalités purement institutionnelles et promotionnelles par les personnes indiquées aux articles 4,5 et 6.

Art. 23 SECRETARIAT



Heritage for
Planet Earth®

Le secrétariat du concours se trouve au siège suivant:

Life Beyond Tourism ^{Srl}

Via del Giglio 10

50123 Firenze

Italie

Email: H4PEContest@lifebeyondtourism.org

www.lifebeyondtourism.org

Art. 24 INTERPRETATION DU REGLEMENT

En ce qui concerne l'interprétation du règlement, seul le texte en italien fait foi.

Art. 25 TRIBUNAL COMPETENT

Toute divergence par rapport à l'interprétation ou l'application du présent avis de concours sera résolu par le biais de consultations et de négociations entre les parties et toutefois le tribunal compétent est celui de Florence, Italie.

¹Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki-Moon dans sa Relation de Synthèse sur l'Agenda Post-2015

²Tous les personnes du secteur de l'accueil cité sont appelées Communauté d'Apprentissage®, Learning Communities et sont les résidents, les voyageurs, les fournisseurs de services sur place, les institutions culturelles, les intermédiaires, les autorités publiques et les administrations, les centres de recherche sur les tendances du marché, les instituts d'instruction, les concepteurs qui répondent aux exigences du marché